



Compte-rendu de la CAPD

Déclarations préalables SNUipp-FSU; SE-UNSA; SGEN CFDT

Approbation des procès verbaux en date du 29 janvier 2013 et du 21 février 2013

Celui de 29 janvier est approuvé, pour celui du 21 février l'approbation est reportée à la prochaine CAPD.

Avancement à la hors classe des Professeurs des écoles

73 collègues accèdent à la hors-classe (barème 41,5 à 43).

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il est opposé à la hors classe et qu'il revendique un avancement au même rythme pour tous les collègues, jusqu'à l'indice 783. Il demande la refonte des grilles indiciaires.

Accès au corps des PE

Sur 23 demandes, 10 sont intégrés, du barème 62,750 à 79,917.

Le SNUipp-FSU demande que toutes les demandes formulées soient satisfaites.

Emplois de réadaptation 2013/2014

Examen dans le détail des situations : 1 seule collègue obtient un poste adapté.

La DASEN a demandé au ministère une augmentation du ratio (14 postes adaptés actuellement) mais pas de nouveaux postes pour l'instant.

2 personnes pourraient avoir un poste Ressources Humaines si pas de poste supplémentaire accordé par le ministère.

Ces 2 situations seront revues par M. Duval IEN-A.

Certains collègues déjà en poste adapté passent des concours donc devraient libérer des places.

- Autres solutions proposées par la DASEN : allègement de poste, prolongation de CLD, mise en retraite, disponibilité.

Le dossier

Appels à candidatures

Nouvel appel à candidatures pour le poste de formateur auprès de l'IEN-A. Pour le poste bilingue français/LSF, des entretiens sont à venir.

Pour le demi poste au SAPAD, les entretiens sont à venir les résultats seront donnés lors de la prochaine CAPD le 28 juin.

Mouvement principal

- 1 636 participants - 536 nommés - 338 maintiens - 762 sans poste à l'issue du mouvement principal

- 43,68% ont leur 1^{er} vœu satisfait

Examen des situations particulières : Pas de retraitable parmi les instit n'accédant pas PE; 2 personnels restent à nommer, ils participeront au mouvement complémentaire. A noter beaucoup de maintien sur poste.

Attribution de la bonification des 100 points : Le SNUipp-FSU a demandé une clarification de l'avis médical (favorable/défavorable) et que les préconisations Ressources Humaines soient systématiquement précisées sur le document ainsi qu'un groupe de travail en amont de la CAPD mouvement pour l'année prochaine afin de discuter de la place des 100 points dans le premier mouvement.

À noter : les allègements de service seront attribués en juin, les personnels demandeurs doivent rencontrer le médecin de prévention avant. Il faut donc insister pour avoir un rendez-vous.

Examen des prioritaires de carte scolaire : Pas de date buttoir pour le maintien de la priorité pour revenir sur son école d'origine. Les directeurs ont une priorité d'un an en cas de fermeture d'un poste sur l'école.

La moitié des postes brigades proposés ne sont toujours pas pourvus au premier mouvement.

14 collègues remplaçants ayant une priorité ne sont pas nommés.

Affectation des enseignants sortants de formation CAPA-SH : Tous les sortants sont nommés.

Affectation des enseignants partant en formation CAPA-SH : priorité à été donnée aux partants par rapport à des tit d'autres options. Restent à nommer : 2 en option D, 1 en E, 3 en F, 1 en G.

Accueil des PES et M2 dans les écoles à la rentrée : Nous avons fait remarquer à la DASEN que le choix des écoles qui accueillent ces jeunes collègues ne se fait pas aussi équitablement que ce qu'elle nous le disait. En effet, l'enquête du SNUipp 44 montre que 235 écoles n'ont pas accueilli de PES ou T1 depuis 5 ans. Beaucoup d'écoles, par contre, en accueillent souvent : 254 écoles ont accueilli 1 ou 2 étudiants en 5 ans, 66 écoles en ont accueilli entre 3 et 5, et 3 écoles en ont accueilli entre 6 et 8. Nous avons demandé qu'une meilleure répartition soit faite dans la mesure du possible et que cette nomination soit soumise à l'accord des équipes.

Les postes difficiles à pourvoir ne bénéficient plus de points de bonification depuis 2012.

Examen des candidatures au congé de formation professionnelle 2013/2014

18 collègues obtiennent un départ ou une prolongation pour un total de 138 mois sur 144 possibles. Le complément sera proposé et attribué à des collègues sur la liste complémentaire.

Questions diverses du SNUipp-FSU :

Envoi des bulletins de salaire et récapitulatif pour la déclaration d'impôts : le SIDEEP a pris du retard ainsi que pour les états récapitulatifs des remplacements.

Rythmes scolaires : conséquences pour les personnels remplaçants, à temps partiels et leurs compléments de service :

La DASEN n'a aucune réponse !

Versement de la part variable de la prime ÉCLAIR : montant et calendrier des versements : 527 euros brut, régularisation sur le salaire d'avril. **Pour les collègues qui ne l'aurait pas touchée en avril, le signaler à Mme Nicolaidès pour une régularisation en juin.**

Remplacement sur la circonscription Saint Nazaire-Montoir : horaire imposé pour rejoindre l'école de rattachement : La DASEN va éclaircir cette situation au regard de la circulaire départementale qui fixe le cadre.

Emplois d'Avenir Professeurs : ont-ils été rémunérés ? : 18 Emplois d'Avenir Professeurs sont recrutés et affectés. 10 vont être affectés en mai. Les contrats courent jusqu'au 30 septembre. La mise en paiement a été faite par le lycée employeur des Sables d'Olonne.

Recrutement des EVSH : suite aux fins de contrats au 31 mars l'ensemble des élèves notifiés bénéficie-t-il toujours de son temps complet d'accompagnement ? Nouvelle campagne de recrutement en cours depuis la fin des contrats EVSH en mars. **Nous signaler tous les cas d'enfants qui ne bénéficient pas d'accompagnement malgré une notification MDPH.**

Avis défavorable sur la liste d'aptitude direction d'école : nous avons demandé que les candidats soient reçus pour évoquer cette décision. Des IEN ont reçu certains candidats ayant eu avis défavorable pour leur faire part des arguments de la commission.

INEAT/EXEAT : la date limite de réception des dossiers est le 14 juin pour les INEAT. Pas de liste arrêtée pour l'instant. 10 demandes d'EXEAT.

Directeurs/trices sanctionnés : La DASEN dit ne pouvoir contredire la décision du conseil d'État, les collègues seront sanctionnés d'un retrait d'une journée de salaire. Ils feront appel de cette décision.

Affectation des postes surnuméraires : ces postes sont proposés à des titulaires des écoles concernées. Les volontaires seront donc affectés provisoirement sur un poste surnuméraire tout en restant titulaire de leur poste d'origine. Dans ce cas un collègue sera nommé au second mouvement sur le poste du titulaire. S'il n'y a pas de volontaire, un appel à un collègue d'une autre école sera fait. Ces propositions sont déjà en cours.

La DASEN a refusé d'avancer la date du prochain comité technique décidant des ouvertures et fermetures de classes. **Pour le SNUipp-FSU, cette décision est inacceptable puisque la date du 4 juillet est après la CAPD entérinant le second mouvement.**

